

AVIS PUBLIC

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ par la soussignée, directrice générale de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal, le 10 octobre 2023 à 19h30, au Centre communautaire de Sainte-Anne-des-Lacs sis au 1, chemin Fournel, Sainte-Anne-des-Lacs (Québec) J0R 1B0.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

1. Nature et effet :

- Accorder une dérogation mineure aux articles 116 et 123 du règlement de zonage no 1001 afin de permettre la construction d'une remise adjacente à un abri permanent pour automobile au 30, chemin des Cailles alors que la réglementation exige 2 mètres entre deux constructions accessoires.

Identification du site concerné : lot 5 370 880
30, chemin des Cailles

2. Nature et effet :

- Accorder une dérogation mineure aux articles 22 et 101 (grille zone H406) du règlement de zonage no. 1001 visant à régulariser l'implantation dérogatoire d'une résidence existante au 1099 chemin Dunant, à une distance latérale de 5,52 mètres au lieu de 7,6 mètres tel que prescrit par la réglementation.

Identification du site concerné : lot 1 921 850
1099, chemin Dunant

3. Nature et effet :

- Accorder une dérogation mineure aux articles 116 et 123 du règlement de zonage no. 1001 afin de permettre la construction d'un abri permanent pour automobile à 1,8 mètre de la ligne avant intégrant une remise au 244, chemin des Cèdres alors que la réglementation exige 10,7 mètres de la ligne avant pour l'abri d'auto et 2 mètres entre une remise et un abri auto.

Identification du site concerné : lot 1 921 195
244, chemin des Cèdres

Le Conseil doit également statuer sur les demandes d'usage conditionnel suivantes :

4. Nature et effet :

- Accorder un usage conditionnel de résidence principale visant à faire de la location en court séjour, conformément aux dispositions du Règlement sur les usages conditionnels 1010.

Identification du site concerné : lot 5 894 118
4, chemin des Mulots ; zone : H-400.

5. Nature et effet :

- Accorder un usage conditionnel de résidence principale visant à faire de la location en court séjour, conformément aux dispositions du Règlement sur les usages conditionnels 1010.

Identification du site concerné : lots 1 920 173, 1 922 413
191, chemin Filion ; zone : H-403.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil relativement à ces demandes.

Donné à Sainte-Anne-des-Lacs, ce vingt-deuxième jour de septembre deux mille vingt-trois (2023).



Anne-Claire Robert
Directrice générale, greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Anne-Claire Robert, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public, à chacun des deux endroits désignés par le Conseil.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 22 septembre 2023



Anne-Claire Robert
Directrice générale et
greffière-trésorière